

Les universités congolaises. Cinquante ans après l'accession de la RD Congo à l'indépendance : Bilan et Perspectives

■ Abbé Richard MUKAGURA M.

A l'occasion du cinquantenaire de l'indépendance de la République Démocratique du Congo, un état des lieux global s'impose. Il concerne tous les domaines de la vie nationale, y compris l'éducation où s'inscrit l'enseignement aux niveaux maternel, primaire, secondaire, supérieur et universitaire.

Sans prétendre à l'exhaustivité, la présente réflexion porte sur l'évaluation de l'enseignement universitaire et supérieur en RDC, du triple point de vue juridique, administratif et pédagogique. Le temps dont nous disposons pour ce travail étant très limité, nous nous en tiendrons à une vue globale dont nous tirerons des lignes indicatives des perspectives d'avenir.

Comme on le verra, le processus de déliquescence et de démission de l'Etat qui caractérise l'évolution du pays depuis son accession à l'indépendance, le 30 juin 1960, a entraîné dans son sillage la dégradation de la situation politique, sociale et économique de l'ensemble de la République. Au rythme de la croissance démographique, l'éducation, en général, et en particulier, l'enseignement supérieur et universitaire a connu, lui aussi, un développement quantitatif débridé et anarchique, inversement proportionnel à leur qualité administrative, académique et pédagogique. Fonction de la société, tout système éducatif est d'abord un problème de la société qui l'organise et le gère, et dont il est à la fois le reflet et la résultante. C'est pourquoi une société en crise ou sans repères moraux ne peut qu'organiser et générer un système éducatif anarchique et chaotique, sans rigueur administrative ni vigueur pédagogique. Aussi, la crise de l'université congolaise résulte-t-elle principalement

■ Professeur Abbé, Université Catholique du Congo.

E-mail : rmugaruka@hotmail.com

de la désorganisation, de la défaillance et de l'incompétence de l'Etat lui-même. Pour pouvoir redresser et réorganiser le système éducatif congolais, il faudrait donc nécessairement et préalablement restaurer l'Etat congolais lui-même et les exigences de la bonne gouvernance. Cette restauration de l'Etat implique la mise sur pied d'une administration impartiale, apolitique et fonctionnant, de manière impersonnelle et rigoureuse, sur base des normes fixées par la loi et les règlements. Telle est l'hypothèse de travail qu'étaient aussi bien les faits que la réflexion sur l'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo.

Notre exposé s'articule autour de quatre points suivants : I. Bref aperçu historique de l'évolution de l'enseignement universitaire en RD Congo, de 1960 à 2010 ; II. Evaluation de l'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo ; III. Pistes pour l'enseignement supérieur et universitaire congolais du troisième millénaire.

Bref aperçu historique de l'évolution de l'Université en RD Congo

Les trois premières Universités congolaises et la création des Instituts d'enseignement supérieur en RD Congo de 1954 à 1971

A son accession à l'indépendance en 1960, la RDC comptait une seule université, Lovanium, d'obédience catholique, qui avait été fondée en 1954, avec le concours technique de l'Université Catholique de Louvain ⁽¹⁾. Il s'agissait donc d'une université privée et confessionnelle, subsidiée par l'Etat et dont la finalité s'inscrivait dans la perspective de l'œuvre évangélisatrice de l'Eglise catholique. Jouissant d'une large autonomie interne, son Conseil d'Administration fonctionnait sous l'autorité directe de l'Eglise, avec une simple participation du Ministère de l'Education qui y déléguait un représentant ⁽²⁾. L'Université pouvait ainsi s'organiser comme une institution scientifique et académique intégrée dans un milieu éducatif chrétien.

La seconde institution d'enseignement supérieur du pays, l'Université Officielle du Congo, sera créée en 1956 à Elisabethville (Lubumbashi), en tant qu'Université d'Etat. Quoi que relevant directement de l'Etat comme

(1) V o i r YAKEMTCHOUK, R., *L'Université Lovanium et sa Faculté de Théologie. L'action éducative de l'Université Catholique de Louvain en Afrique Centrale*, Chastres (Belgique), Bureau d'études en relations internationales, 1983, p 8. On doit l'idée de doter le Congo d'une université à Mgr Dellepiane, premier titulaire de la Délégation Apostolique de Léopoldville (actuel Kinshasa) érigée en 1949. Conçue en 1945, cette idée dont la réalisation verra le jour 9 ans plus tard, s'inscrivait dans le prolongement de la conception que l'on se faisait de la mission de l'Eglise dans les milieux européens, en général et, en particulier, dans les Universités.

(2) Mgr Tharcisse TSHIBANGU TSHISHIKU, *L'Université congolaise. Etapes historiques, situation actuelle et défis à relever*, Kinshasa, Editions Universitaires Africaines, 1998.

pouvoir organisateur, l'Université Officielle jouissait d'une certaine autonomie interne dans sa gestion académique quotidienne.

La troisième université à voir le jour dans le pays fut l'Université Libre du Congo, créée à Stanleyville (Kisangani) en 1963. Elle fut organisée et fonctionna sur le modèle de Lovanium.

Calquées sur le modèle occidental, ces trois universités firent, dans leurs premières années, appel à la collaboration des professeurs européens compétents et reconnus. Cela permit, certes, de sauvegarder jusqu'en 1971, un niveau scientifique et académique correspondant, *mutatis mutandis*, aux standards universitaires internationaux. Dans ses efforts pour relever le défi de la pénurie autant que du besoin urgent des cadres supérieurs compétents, le Congo connut une période de grande créativité en matière d'enseignement de 1960 à 1970, grâce à une large concertation entre ministères, représentants des Eglises, professeurs et experts internationaux ⁽³⁾. Entre 1960 et 1970, l'Eglise catholique qui bénéficiait de l'aide étrangère grâce à la présence, encore significative, des missionnaires européens, créa pour chacune de ses six provinces ecclésiastiques, un Institut supérieur pédagogique pour pouvoir doter les écoles secondaires du personnel enseignant qualifié dont il avait besoin dans le cadre de l'option pour un enseignement promotionnel plutôt que sélectif.

L'Institut Supérieur Pédagogique de Kinshasa-Gombe vit le jour en 1961, tandis que ceux de Bunia et de Mbuji-Mayi furent créés en 1968. « Le processus de création des Instituts supérieurs se poursuivit de sorte qu'en 1971, lors de la réforme qui a regroupé tout l'enseignement supérieur sous le label UNAZA (Université Nationale du Zaïre), on pouvait compter 37 établissements d'enseignement supérieur identifiés, selon leurs affinités et leurs filières de formation en université, en instituts pédagogiques et en instituts techniques, inégalement répartis sur le territoire national avec une forte concentration à Kinshasa où l'on pouvait compter jusqu'à 12 établissements d'enseignement supérieur au moment du regroupement » ⁽⁴⁾.

⁽³⁾ EKWA, «Premier plan d'action pour la promotion de l'éducation pour tous au Zaïre», in *Zaïre-Afrique*, (mars-avril 1991) n° 253-254, p. 141-148.

⁽⁴⁾ Rudy Rudahindwa CHIZUNGU, *Le Nouveau Projet Educatif Zaïrois, Implications sur la politique de l'Education Nationale et actions après la Conférence Nationale Souveraine*, Kinshasa, Ed. Horizons, 1995, p.23.

Au cours de ces premières années d'indépendance, la RD Congo essaya de revoir et de réorienter l'idéologie qui avait présidé à la conception et à l'organisation de l'enseignement dans le pays. Elle visa à réviser, d'une part, l'extraversion qui affectait, comme une tare de fabrication, le type d'homme que formaient l'enseignement congolais, en général, et l'enseignement universitaire, en particulier, et, d'autre part, le caractère fort sélectif du système éducatif. L'université congolaise d'alors était tributaire de la vision léopoldienne de l'œuvre coloniale ayant comme objectif la civilisation, le salut des indigènes et l'implantation de l'Eglise en Afrique ⁽⁵⁾.

⁽⁵⁾ V o i r
YAKEMTCHOUK, P.,
op. cit. p. 8. L'Auteur
écrit notamment: «Dès
l'heureuse issue de la
Conférence de Berlin en
février 1885 consacrant
la création de l'Etat
dit indépendant du
Congo, l'Université
Catholique de Louvain
envoyait en mai 1885
à Léopold II une
adresse contresignée
notamment par le
recteur Piéraerts et les
doyens de cinq facultés,
dans laquelle, non sans
quelque emphase, les
signataires disaient
au roi leur admiration
pour son succès, une
admiration d'autant
plus sincère qu'il élève
au-dessus de toutes
les questions qui nous
divisent, la grande
cause de la civilisation
et du salut des peuples,
à laquelle tous les Belges
sont heureux de se rallier
sans réserve ».

Les étudiants de Lovanium furent les premiers à dénoncer cet état de fait, lié à l'idéologie même de la création de l'université au Congo en 1963. En effet, en juillet 1963, « un groupe d'étudiants de l'Université Lovanium qui prétendaient représenter l'ensemble des facultés, remettaient au Conseil d'Administration un mémorandum dénonçant le caractère à la fois colonialiste et belge de l'Université, un simple dédoublement de Louvain, absolument indépendante des autorités congolaises aussi bien civiles qu'ecclésiastiques. Les étudiants réclamaient l'africanisation des programmes d'enseignement et la promotion accélérée des Congolais parmi les membres du Corps professoral » ⁽⁶⁾.

Mais, la pression populaire et l'urgence de mettre en place des cadres politico-administratifs congolais firent que l'on confondit vitesse et précipitation. Par ailleurs, l'africanisation de l'enseignement fut principalement l'œuvre des experts étrangers parmi lesquels figuraient des anciens coloniaux. Notons que la quasi-totalité des premiers instituts supérieurs et des universités furent dirigés jusque vers les années 1970 par des européens.

Enfin, l'incapacité des dirigeants congolais qui n'avaient pas été préparés à gérer un Etat moderne produisit dès les premières années de l'indépendance l'instabilité politique, la guerre civile (la rébellion muléliste) et la dégradation et le dysfonctionnement de l'appareil administratif de l'Etat dans son ensemble. Tous ces facteurs combinés affectèrent négativement tous les secteurs sociaux de la vie nationale, y compris l'éducation nationale dont le budget commença à subir des restrictions dommageables sur le plan social et académique.

⁽⁶⁾ V o i r
YAKEMTCHOUK,
R., op.cit, p. 30.

Les revendications des étudiants vers la fin de la décennie 1960-1970 étaient surdéterminées par la dégradation des leurs conditions de vie et de travail sur le site universitaire. Le mouvement de l'africanisation entrepris au cours de la décennie commença à sortir ses effets négatifs visibles à la fin de celle-ci. Il se caractérisa par une dégradation progressive du système éducatif.

Au cœur de cette dérive, se trouvait l'idéologie de l'organisation de l'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo. Cela débordait le cadre restreint de la seule Université Lovanium. Mgr Gillon, qui fut le Recteur fondateur de Lovanium de 1954 à 1967, essaya d'y apporter une solution, en proposant en 1967, la création d'une Université Nationale, qui serait un établissement chargé de la programmation générale, de la coordination, du développement et de la haute gestion de l'enseignement supérieur, dans le respect de la légitime autonomie de gestion quotidienne de chacune des université ⁽⁷⁾. Le processus d'africanisation de l'université faisait craindre que le remplacement des cadres universitaires européens par les africains ne sonne le glas de l'excellence et de la rigueur administratives, académiques et scientifiques qui doivent caractériser toute institution de ce genre et de ce niveau ⁽⁸⁾.

(7) Voir Mgr Th. TSHIBANGU Tshishiku, op.cit., pp. 24-25.

(8) Selon Mgr Th. TSHIBANGU Tshishiku, son prédécesseur Mgr Gillon était de cet avis. Voir ibid.

En effet, à l'instar de la politique et de l'économie, la gestion moderne et rationnelle suppose et requiert une culture et une mentalité ne correspondant pas à la tradition et aux mœurs jusqu'alors en vigueur en Afrique. N'ayant jamais conçu une quelconque politique d'émancipation et d'autogestion des Congolais, les Belges n'avaient pas préparé la relève des agents de cadre de l'administration et des services publics, si bien qu'à l'indépendance tout se fit dans la précipitation, le tâtonnement et à coup d'essais.

Réformes de l'enseignement supérieur et universitaire en 1971 et en 1995

La Réforme de 1971

Motivée moins par des raisons pédagogiques et académiques que par des considérations politiques, la Réforme de l'enseignement décrétée par le gouvernement congolais en 1971 sonna le glas de l'université de l'excellence en RD Congo. « La deuxième République née du coup d'Etat militaire du 24 novembre 1965, et fondée

sur le monolithisme politique et la dictature, ne pouvait s'accommoder de la contestation estudiantine, mode d'expression rapidement qualifié par elle, d'anarchique. L'enrôlement des étudiants dans l'armée en 1971 et les multiples fermetures des établissements d'enseignement supérieur témoignent du profond malaise des relations entre l'Etat et les milieux estudiantins à cette période»⁽⁹⁾.

⁽⁹⁾ R.R. CHIZUNGU, op.cit., p. 23.

Voici ce qu'écrit à ce sujet Mgr T. Tshibangu: «De 1967 à 1981 plusieurs revendications d'ordre social exposées souvent avec impatience et violence par les étudiants visant l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail, notamment en souhaitant des augmentations sensibles des taux de bourses d'études qui étaient alors encore allouées à chacun des étudiants. La forme de l'expression de ces revendications provoque une réplique ferme et dure des autorités universitaires, puis du pouvoir politique. Depuis ce moment «une véritable crise disciplinaire» s'installa parmi les étudiants des Universités et Instituts universitaires dans leur ensemble. Les actions de revendication des étudiants de Lovanium, suivis spécialement par celle de ceux de l'Université de Lubumbashi, amenèrent les autorités politiques à fermer les Universités pendant quelques mois, avant de procéder à la réforme créant l'Université du Zaïre en 1971 »⁽¹⁰⁾. « Le souci du contrôle politique des étudiants et non le développement national sera le point de départ de la réforme de juin 1971, décidée par le Bureau Politique du Parti-Etat et conclue avec une rapidité étonnante dès le 6 août de la même année avec la création de l'UNAZA, à la suite d'un congrès de quatre jours, réunissant des professeurs nationaux, à N'sele, du 27 au 31 juillet 1971 »⁽¹¹⁾.

⁽¹⁰⁾ MgrTh.TSHIBANGU T., op.cit., pp. 46-47.

⁽¹¹⁾ R.R. CHIZUNGU, *Le Nouveau Projet Educatif Zaïrois*, p. 23.

⁽¹²⁾ MgrTh.TSHIBANGU T., op.cit., p. 26.

Cette réforme visait un quadruple objectif⁽¹²⁾ :

- Affirmation de la Souveraineté nationale.
- Renforcement de l'intégration nationale aux plans de la formation et de la recherche scientifique.
- Une meilleure rationalisation et planification de la politique de la formation : faire la politique de ses moyens.
- Assurance d'une plus grande efficacité par le principe de l'unité de commandement, de l'uniformisation des programmes et des règles de gestion.

Il s'agissait en fait d'une tentative de nivellement par le haut de toutes les institutions d'enseignement su-

périeur et universitaire du pays, à partir d'une approche politique, autoritaire et centralisatrice, correspondant à l'idéologie et à l'option totalitaires du moment. Le Mouvement Populaire de la Révolution érigé en Parti-Etat se devait de tout régenter, contrôler, centraliser et orienter pour consolider l'autorité de l'Etat et le pouvoir d'un seul homme, le Président de la République, régnant en maître incontesté et incontestable sur l'ensemble des institutions publiques vouées à son culte. On assista alors à une série de décisions politiques de nationalisation des entreprises économiques dans le pays, de l'enseignement...

Evolution de l'enseignement supérieur et universitaire après la Réforme de 1971

Au fur et à mesure de la croissance démographique du pays et de ses besoins en cadres administratifs et techniques, la demande de la création de nouvelles institutions d'enseignement à tous les niveaux se fera de plus en plus pressante de la part de la population.

Mais très vite, des problèmes financiers, administratifs et académiques se posèrent, l'Etat ne fut pas capable de faire face aux problèmes ainsi posés.

Sur le plan financier, l'Etat totalitaire privatisé par une néobourgeoisie compradore et de plus en plus corrompue ne put continuer à allouer au secteur de l'éducation nationale un budget suffisant et conséquent. En ce qui concerne l'enseignement supérieur et universitaire, les budgets accordés et effectivement exécutés, tant celui du fonctionnement (l'ordinaire) que celui d'expansion et d'investissement s'avérèrent de plus en plus modiques et en deçà des besoins réels. « Le Conseil d'Administration de l'Université Nationale du Zaïre (UNAZA) constata avec acuité, à partir de 1977, la grave déficience des moyens d'entretien, et davantage encore, ceux nécessaires à l'extension des infrastructures des universités.

En 1978, une sérieuse crise se déclara chez les enseignants dont le niveau barémique s'affaiblissait d'année en année, et devenait insignifiant au regard du coût général de la vie et de besoins impérieux d'équipements pour leurs recherches et pour leur enseignement. Il fut réclamé une revalorisation salariale très importante. Dans l'immédiat, une solution momentanée satisfaisante fut trouvée, mais le problème ne fut pas définitivement résolu » ⁽¹³⁾.

⁽¹³⁾ Ibid., p. 47.

Sur le plan administratif, l'enseignement supérieur et universitaire connut une lente et progressive dégénérescence. Selon R.R.Cizungu, citant l'intervention de Mgr Tshibangu à la Conférence Nationale Souveraine qui se tint du 7 août 1991 au 5 décembre 1992, cette dégénérescence se caractérisa par :

- « - la confusion, les empiètements d'autorité et conflit périodique dans la haute direction centrale de l'université, manifestés par des interventions nombreuses non statutaires du Ministère de tutelle ou Président du Conseil d'Administration dans la gestion courante;
- Lourdeur (aspect structurel) et lenteur (aspect organique) administratives, au fur et à mesure de la complexification des tâches et compte tenu de l'éloignement des nombreux établissements disséminés à travers le pays;
- Déficience dans la gestion: le Conseil d'Administration appelé « Conseil Révolutionnaire » a fonctionné sans jouir dans les délibérations d'une marge convenable de neutralité;
- Budget insuffisant et déséquilibré, toujours inférieur aux prévisions soumises au Législateur, irrégulièrement octroyé, rendant impossible une gestion rigoureuse; 80% de ce budget allait à la rémunération et à la restauration;
- Absence d'autonomie de gestion, dans ce sens que plus de 80% du budget sont gérés par le Département des finances;
- Subventions scientifiques insuffisantes;
- Impasse et blocage du développement de l'université.

A partir de 1978, les infrastructures ne pouvaient plus accueillir plus de 30.000 étudiants :

- Manque d'équipements scientifiques, de produits de laboratoire.
- Insuffisance du budget d'investissement.
- Non établissement d'un grand projet d'ensemble planifié d'extension et de développement de l'université... » ⁽¹⁴⁾.

⁽¹⁴⁾ R.R. CHIZUNGU,
op.cit., pp. 26-27.

Toutes ces déficiences administratives influèrent négativement sur la qualité pédagogique de l'enseignement universitaire et supérieur dont on commença à dénoncer la baisse de niveau. Mgr Tshibangu, pourtant peu

enclin à dénigrer une œuvre à laquelle il aura consacré le meilleur de sa vie active, écrit en 1998 : « Depuis une dizaine d'années maintenant, presque unanimement le constat a été fait d'une baisse du niveau moyen de formation. La moyenne des étudiants inscrits à l'université est plus basse et médiocre qu'autrefois, ceci étant dû, d'une part, au niveau souvent insuffisant de préparation dans l'enseignement secondaire pour l'enseignement supérieur, et à l'enseignement supérieur, au manque de bibliothèques à jour, d'équipements de laboratoire inadéquats et défectueux, d'autre part » ⁽¹⁵⁾.

⁽¹⁵⁾ MgrTh. TSHIBANGU
T., op.cit., p. 47.

Une seconde réforme intervint en 1981. Instaurée par les Décisions d'Etat n°08/CC/81 et O9/CC/81 du 5 juin 1981, cette réforme concernait l'ensemble de l'enseignement du pays, du niveau primaire au supérieur et universitaire. Pour ce dernier niveau, l'université devait viser à former des cadres capables de concevoir des idées neuves et de promouvoir le développement du pays. Les instituts supérieurs pédagogiques devaient, quant à eux, viser à assurer « une formation ordonnée à fournir au pays, en fonction de ses besoins, des enseignants de très haut niveau de formation générale et spécialisée. Le type d'homme à former dans ce secteur devait avoir des qualités morales et pédagogiques éprouvées. Cet enseignement devra non seulement préparer les futurs formateurs aux tâches traditionnelles de l'enseignement, mais aussi et surtout à une prise de conscience de leur rôle d'encadreurs politiques, de la noblesse de leur mission, de l'honneur de leur profession et de la dignité de leur personne » ⁽¹⁶⁾.

⁽¹⁶⁾ R.R. CHIZUNGU,
op.cit., pp. 30-31.

La réforme de 1981 n'avait aucun caractère innovateur : elle se situait dans le prolongement de celle de 1971, toute centrée sur une idéologie politique totalitaire dont les insuffisances et l'essoufflement commençaient déjà à produire leurs effets néfastes et perniciose non seulement pour le système éducatif, mais également pour l'ensemble du pays.

Une troisième réforme intervint en 1986, par la promulgation de la loi-cadre n° 86-005 du 22 septembre 1986. « Cette loi avait pour objet :

- de définir les finalités de l'Enseignement national, d'en déterminer les structures et d'indiquer les droits et les devoirs de l'Etat, des parents, des élèves, des étudiants et du personnel de l'enseignement ;

- de fixer les compétences en matière de création et d'agrément des établissements d'enseignement ainsi que les modalités de leur fonctionnement, de leur organisation et de leur gestion ;
- d'organiser les conditions de gestion du personnel de l'enseignement ;
- d'arrêter quelques dispositions spéciales sur la gestion de l'enseignement par des personnes privées, morales ou physiques, telles que les Eglises ou les représentations diplomatiques, et de déterminer les infractions et les sanctions en matière d'enseignement»⁽¹⁷⁾.

(17) R.R. CHIZUNGU, *La loi-cadre de l'enseignement au Zaïre, Examen critique et propositions d'amélioration*, Kinshasa, éd. Horizons, 2005, p. 9.

Cette loi-cadre, en dépit de quelques lacunes, correspond aux standards internationaux. Elle n'innovait pas et s'inscrivait dans le prolongement de la politisation du système éducatif, sous l'autorité du Mouvement Populaire de la Révolution, Parti-Etat, qui régentait tout, sans en avoir les moyens ni la compétence technique. Cependant, elle eut le mérite d'exister et de clarifier l'organisation de l'enseignement national. Malheureusement, il n'était pas possible de concevoir et de réaliser la rationalisation et le renouvellement du système éducatif dans le contexte d'un Etat sans administration rigoureuse et respectueuse des textes réglementaires; un Etat qui n'était pas en mesure de fonctionner normalement et dont le totalitarisme commençait à s'essouffler et à accuser des failles. Aussi, la nouvelle loi-cadre souffrit-elle du dysfonctionnement de l'ensemble de l'appareil administratif du pays et ne sortit que des effets fort mitigés qui n'entravèrent pas la descente aux enfers et la dégradation du système éducatif.

L'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo de 1996 à nos jours : la dérive

Les dernières orientations politiques de l'Etat congolais dans le domaine de l'éducation furent discutées et proposées par la Conférence Nationale Souveraine (CNS). Mais, elles ne connurent aucune suite en raison de la guerre qui éclata en 1996 et qui finit par emporter le régime dictatorial de Mobutu que la CNS n'avait pas osé écarter du pouvoir après l'avoir stigmatisé comme la principale cause de la déchéance et de la crise globale où était plongé le pays.

Fonction de la société, le système éducatif ne pouvait que subir les conséquences de la chute du régime ainsi que de tous les dégâts collatéraux et des incohérences qui s'ensuivirent.

Le régime instauré et installé par la force à Kinshasa dès le 17 Mai 1997 n'avait aucune vision prospective, cohérente et rationnelle de l'avenir du pays. Il s'illustra par des incantations révolutionnaires, nationalistes et patriotiques ne reposant sur aucune base organisationnelle et structurelle, ni sur une gouvernance moderne et démocratique. Il remit brutalement tout le passé en question et s'employa à le dénigrer et à le détruire sans rien mettre en place de nouveau et de plus consistant. Le résultat fut que le pays ne tarda pas à replonger, dès le 2 août 1998, dans l'insécurité, l'instabilité et le chaos, avec à la clé une nouvelle guerre qui dure encore.

Celle-ci s'avéra la plus meurtrière de toutes celles qu'a connues le pays depuis son indépendance, avec près de six millions de morts, directement et indirectement causés par cette violence. Cette guerre d'agression, sur fond de pillage des ressources naturelles de l'est du pays, fut le fait des pays qui avaient soutenu les rébellions contre la dictature de Mobutu.

Le pays sombra dans le chaos et l'anarchie. La communauté internationale vint à son chevet et, en 1999, imposa à la RD Congo l'Accord de Lusaka qui devait organiser le Dialogue intercongolais destiné à amener les belligérants à la table des négociations en vue d'une paix fondée sur le partage du pouvoir. L'Accord Global et Inclusif, obtenu sous la pression et la houlette de la communauté internationale, permit en 2003 la mise en place d'un gouvernement de transition. En 2006 furent organisées les élections libres, transparentes et démocratiques, suivies de la mise en place des institutions issues des urnes.

C'est dans ce contexte d'un équilibre politique social et économique se cherchant à tâtons, dans un environnement perturbé par le déficit de gouvernance, l'insécurité, la pauvreté, la crise des modèles et des valeurs que s'inscrit le système éducatif congolais depuis des décennies. Le chaos, l'anarchie, l'amateurisme et le climat délétère qui caractérisent la société congolaise se reflètent dans l'administration publique et le système d'enseignement à tous les niveaux. Les maux qui le rongent depuis les trente-deux ans de la dictature mobutiste n'ont pas disparu : bien au contraire, ils semblent même s'être aggravés.

Devant son incapacité à maîtriser et gérer correctement un système éducatif qui s'est emballé en raison de la forte demande de la population en établissements scolaires, l'Etat a démissionné et laissé aux parents et aux particuliers le soin de répondre à ce besoin social. Le système éducatif congolais a fini par être pris en charge par les parents. Mais, le pouvoir d'achat fortement affecté par la paupérisation croissante des masses populaires prive les enfants des familles pauvres de l'accès à l'éducation scolaire. Bien plus, cela crée une réelle discrimination entre, d'une part, la minorité bourgeoise pouvant payer les frais élevés qu'exigent les écoles de qualité situées dans des milieux riches, et, d'autre part, les masses populaires condamnées à scolariser leurs enfants dans des écoles souvent délabrées et sans équipement didactique suffisant.

(18) Voici ce qu'écrit Mgr Tshibangu à ce sujet : «La loi-cadre prévoit six sources de financement de l'enseignement supérieur et universitaire, à savoir: les subventions de l'Etat, la contribution des parents, les produits de l'autofinancement et les contrats de recherches, les apports des entreprises nationales, les apports des organismes nationaux et internationaux, les dons et legs ». Mais, force est de constater le recours quasi unique aux subventions de l'Etat, qui ne représentent même pas 4% du budget accordé par l'Etat; lequel budget n'est malheureusement exécuté qu'à concurrence de 40% depuis plus de cinq ans. A côté des subventions de l'Etat, il faut aussi citer en priorité la contribution des parents (minerval). Quant aux autres sources de financement, leur part dans le fonctionnement des établissements d'enseignement supérieur et universitaire reste insignifiante.

(19) Op.cit., p. 176.

et adéquat, fonctionnant dans les milieux populaires et les villages.

Le système éducatif entérine et entretient les inégalités sociales existantes et contribue à leur préservation, en n'offrant pas de chances égales à tous les enfants sans discrimination de classes sociales. Quant aux enseignants, c'est chaque année, que, de manière récurrente, ils se mettent en grève, en raison des revendications salariales non satisfaites. La clochardisation du corps académique a fini par dévaloriser la profession et la carrière enseignantes. Pour survivre, les professeurs sont contraints à recourir à des ingrédients peu honorables ou à des prestations «extra muros» aux effets nocifs sur leur santé et sur leur rendement professionnel académique (18).

Le budget alloué par l'Etat à l'éducation est tellement modique et insignifiant que le barème salarial qui en découle est dérisoire et démobilisateur, et ne permet pas aux enseignants de vivre dignement et décemment. La suppléance financière exigée des parents, outre qu'elle hypothèque la nécessaire liberté de conscience des enseignants et livre tout le système à la corruption, n'apporte qu'un complément modique et insuffisant en raison de la pauvreté et du faible revenu de la grande majorité des familles (19).

A ces aspects sociaux qui affectent négativement le fonctionnement et la qualité pédagogique du système éducatif congolais, il faut ajouter les déficiences de l'administration publique en charge de l'éducation. Le Ministère de l'Education accuse une totale absence de repères et de normes dans l'organisation et la gestion du système scolaire. Aucune planification, ni des implantations scolaires, ni des ressources humaines n'a été élaborée pour mieux coordonner la création des établissements d'enseignement et leur répartition sur le territoire national. Le chaos et l'anarchie en ce domaine, et une certaine propension à privilégier l'idéologie politique et la démagogie au détriment des exigences pédagogiques et académiques, ont mené à la prolifération des établissements de l'enseignement, au désordre et à l'anarchie. Comment, du reste, planifier les implantations scolaires et les ressources humaines alors que l'Etat congolais ne connaît même pas le nombre de ses habitants ? Le dernier recensement de la population organisé en RD Congo date de 1984 ! L'absence d'une planification contrôlée et maîtrisée entraîne non seulement des disparités

régionales dans l'implantation des établissements de l'enseignement supérieur et universitaire, mais encore la sursaturation et la régression de l'encadrement pédagogique et l'insuffisance de la capacité des établissements existants.

C'est ainsi qu'en 2003, soit 42 ans après l'indépendance, la RD Congo comptait déjà près de 400 établissements d'enseignement supérieur et universitaire dont 295 étaient répertoriés et reconnus par l'Etat ⁽²⁰⁾. Le secteur officiel organisait 83 établissements dont trois situés dans les trois pools de développement du pays, à savoir : Kinshasa, Lubumbashi et Kisangani ; 4 Centres universitaires ; 3 Instituts facultaires ; 27 Instituts supérieurs pédagogiques (ISP) ; 46 Instituts supérieurs techniques (IST). Le secteur privé comptait, quant à lui, 212 établissements agréés et/ autorisés à fonctionner, Instituts et Universités confondus ⁽²¹⁾.

⁽²⁰⁾ Voir MASIALA ma SOLO, op.cit., p. 3.

⁽²¹⁾ Ibid., pp. 11-12.

Aujourd'hui, suite à la faillite et à la déliquescence de l'Etat congolais et à l'anarchie, à la corruption et la complaisance subséquentes qui ont élu domicile dans l'administration publique, ce nombre a plus que doublé. *Aujourd'hui, selon les statistiques de 2010 du Ministère de l'enseignement supérieur et universitaire, le nombre d'établissements d'enseignement supérieur et universitaire, publics et privés, en RDC, s'élève à 1.107 dont 488 publics et 619 privés. La plupart d'entre eux sont non viables et sans respect des normes légales, académiques et pédagogiques.*

Rivalisant en démagogie et pour des raisons électorales, et avec la complicité de l'autorité de tutelle, de nombreux hommes politiques, en particulier pendant l'actuelle législature, ont doté, souvent fictivement et sans aucun respect des dispositions légales en la matière et des conditions de viabilité, chacun, leur territoire d'origine, d'une Université ou d'un Institut supérieur. Bon nombre de ces établissements créés et agréés à l'emporte-pièce n'existent que sur papier ou sur le document d'agrément octroyé par le Ministère de tutelle, mais ne fonctionnent pas effectivement faute d'infrastructures, de corps enseignant, de moyens financiers, d'équipement didactique et parfois même de voies d'accès.

Cette situation hypothèque non seulement l'excellence de l'enseignement supérieur et universitaire, mais aussi et tout simplement l'avenir du pays qui ne peut se développer sans cadres universitaires et supérieurs à la compétence avérée et réelle.

Evaluation de l'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo

Evaluation générale

Le système éducatif a eu le mérite d'avoir pu faire face au défi de la formation des cadres supérieurs dont le pays avait grandement et urgemment besoin à son accession à l'indépendance. De 1954 jusqu'en 1998, près de 900.000 étudiants ont pris une inscription au rôle, soit dans les Universités, soit dans un Institut d'enseignement supérieur congolais. On comptait en 1998 plus de 110.000 diplômés de l'enseignement supérieur, à l'un des trois degrés : graduat, licence et doctorat ⁽²²⁾. L'on peut également constater que depuis 1960, le nombre des établissements universitaires et d'enseignement supérieur a été multiplié par 300.

(22) Mgr Th. TSHIBANGU
T., op.cit., p. 44.

Mais, ce développement quantitatif n'a pas été accompagné d'une amélioration qualitative. Bien au contraire, la quantité s'est avérée inversement proportionnelle à la qualité, non seulement au regard des performances socio-économiques que l'on était en droit d'attendre de nouveaux cadres formés jusqu'au niveau universitaire et supérieur, mais encore au niveau de l'amélioration du système éducatif lui-même. Les fossoyeurs de l'enseignement supérieur et universitaire, furent des dirigeants formés et des professeurs, inféodés à un système politique et un Etat qui, progressivement, avec leur complicité, est devenu totalitaire et centralisateur. Le langage populaire qualifie parfois la Deuxième République de « République des professeurs », pour stigmatiser la complicité de l'élite intellectuelle dans la débâcle à laquelle cette période conduisit le pays.

C'est dire combien la faillite de la RD Congo est avant tout un problème d'homme, et, d'abord, de l'élite congolaise au sein de laquelle se recrutent les dirigeants politiques.

L'intelligentsia constituée par les premiers diplômés de l'université congolaise ne fut pas à la hauteur des espoirs placés en elle pour assurer la gestion administrative et politique efficace du pays et du système éducatif. Elle s'inféoda au régime dictatorial en place et se mit aux ordres de la nomenclatura semi-lettrée qui avait privatisé le pouvoir politique et s'était constituée en une bourgeoisie arriviste, jouisseuse et clientéliste. Cette néo-bourgeoisie mentalement extravertie, grisée par les avantages sociaux et matériels acquis sans mérite ni travail, s'agrégea et mit à son service des cadres universitaires eux-mêmes conquis par les possibilités d'une carrière et d'une promotion sociales fulgurantes et d'un enrichissement facile, mais sans contrepartie de mérites, de performance professionnelle et d'utilité publique. A la sortie de la salle de promotion, les nouveaux lauréats étaient attendus par les dirigeants semi-lettrés qui venaient les recruter avec comme arguments trois clés : celui du bureau de travail, celui d'une résidence, et celui d'une voiture. Les universitaires recrutés pouvaient ainsi, avant d'avoir travaillé, bénéficier de tous les avantages sociaux et matériels que, normalement, on acquiert par le mérite et le travail, à la fin de la carrière.

Cela conduisit à la création d'une élite parasitaire, affairiste sans affaires, jouisseuse et arriviste, n'accordant aucune importance au mérite et au travail comme moyens normaux d'accès à la promotion sociale et au bien-être matériel. Cette élite ayant renoncé à tout effort critique et éthique secréta progressivement une mentalité qui continue à marquer, jusqu'aujourd'hui, ce que l'on appelle l'élite dirigeante et intellectuelle congolaise. Cette mentalité est devenue un système, un mal structurel dont la maîtrise échappe à ses auteurs et en fait ses victimes. Un système dont le peuple et la nation tout entière paient les frais en termes de paupérisation et de marasme social général.

Cette dérive fut favorisée par le fait que, dès sa création, l'enseignement supérieur et universitaire oublia de mettre au centre de ses préoccupations et de ses objectifs pédagogiques, un type d'homme caractérisé par l'excellence morale et sociale. Excellence morale, parce que « science sans conscience n'est que ruine de l'âme ». Excellence sociale, parce qu'un vrai intellectuel est un leader, passionné non pas seulement du vrai, mais aussi du bien et en particulier, du bien commun. Du reste, « *verum et bonum convertuntur* » (le vrai et le bien convergent).

C'est ainsi que le Président Mobutu pouvait lancer à ses collaborateurs universitaires la boutade : « Connaissez-vous une université où l'on apprend à être président de la République ? ». L'université et l'enseignement supérieur avaient été conçus comme un milieu essentiellement instructif et non pas éducatif, formant des cerveaux, mais non pas des personnalités, des techniciens; des leaders, des praticiens, et non des concepteurs et des innovateurs.

Cette tare de fabrication continue à marquer jusqu'à nos jours ce que l'on appelle l'élite congolaise qui n'a d'élite que l'intellect et non les performances

et l'utilité sociales. L'université et l'enseignement supérieur congolais n'ont pas pu se réformer en réalité et corriger cette tare congénitale, qui, à notre avis, explique également la dérive morale de l'ensemble de la société congolaise et la défaillance de son Etat.

Un peuple vaut, en effet, ce que valent ses leaders intellectuels, sociaux et politiques. La médiocrité générale qui s'est progressivement installée dans la société congolaise et qui est devenue systémique, structurelle et systématique, se traduisant par l'inversion des valeurs, a été et demeure avant tout le fait, et donc, la responsabilité de l'élite. Une élite qui n'a pas été à la hauteur de sa mission première de modèle de l'excellence éthique et sociale et qui, en fait, n'y a pas été et n'y est pas préparée par sa formation universitaire ou de niveau supérieur. L'absence de repères éthiques constitue, en effet, le signe précurseur et l'épicentre de la dégénérescence et de la crise politique, sociale et économique d'une société ⁽²³⁾.

(23) Pensons à la crise financière internationale actuelle d'où, le monde peine à sortir.

Ainsi donc, au centre de la crise persistante de l'enseignement universitaire et supérieur en RD Congo se trouve une crise d'homme, de l'homme politique d'abord, dont les répercussions ont engendré une société congolaise à la dérive, gangrenée par les antivaleurs, l'impunité et la corruption, et caractérisée par une médiocrité généralisée et un déficit de gouvernance. Cet état de fait ne pourra changer que par l'avènement d'un leadership alternatif, c'est-à-dire, d'une nouvelle élite ou d'une élite rénovée, fondée sur un nouveau type d'homme, formé à l'école de l'excellence morale et sociale.

Evaluation des Réformes successives depuis
1971. Constat : l'échec

La mise en œuvre de toutes les Réformes fut un échec. Comme on peut le lire dans le Rapport de La Table Ronde organisée en 1984 sur « l'Etat et l'avenir de l'enseignement supérieur et universitaire au Zaïre », Le Premier Commissaire d'Etat de l'époque, en fit le constat en indiquant que « la mission que le Conseil Exécutif assigne à la Table Ronde consiste à proposer des solutions durables à la crise que connaît l'Enseignement Supérieur et Universitaire, crise que n'ont pu totalement maîtriser ni la Réforme de 1971, ni celle de 1981, ni même les Décisions d'Etat du Comité Centrale de 1982 et ce,

en dépit des efforts financiers consentis par l'Etat»⁽²⁴⁾. Dans le même rapport, on peut lire : « La Table Ronde a constaté l'inadéquation entre, d'une part, les objectifs et les grandes orientations politiques de la Réforme de 1981, et, d'autre part, les moyens mis en œuvre pour atteindre ces objectifs et, par conséquent, pour réussir la Réforme, moyens qui sont insuffisants, étant donné que leurs prévisions ne sont pas judicieusement articulées ». Comme a écrit Mgr Gillon en 1988, « le défaut du gouvernement zaïrois a toujours été de fixer très haut la barre pour le degré universitaire, mais sans pour autant fournir concrètement les moyens requis pour atteindre ce but »⁽²⁵⁾.

La politisation à outrance de l'organisation de l'enseignement sonna le glas de l'excellence et de la qualité de l'enseignement en RD Congo. On fit comme si la mise en place d'une structure centralisatrice sous la houlette d'un Etat totalitaire allait régler les problèmes de la gestion administrative, académique et pédagogique des universités et instituts supérieurs. Cette option, du reste inappropriée étant donné le caractère apolitique et purement technique de ces problèmes, consacra le début de la décadence de l'enseignement supérieur et universitaire. On brida la liberté et le pluralisme indispensables et inhérents à toute activité scientifique et à l'esprit critique nécessaire à la quête de la vérité.

Ideologisée et encadrée par les structures du Parti-Etat, la formation universitaire s'en trouva fortement édulcorée et déformée : le corps professoral et les étudiants furent embriagués par les cellules du Parti et obligés, comme l'ensemble du peuple, à chanter et à danser stupidement à la gloire du Président-Fondateur et à pratiquer le culte de la personnalité du Chef. Le militantisme politique fut même érigé en critère d'appréciation et de promotion du corps académique.

L'enseignement supérieur et universitaire fut livré aux aléas et aux dérapages dus aux tâtonnements, aux improvisations et à la dérive totalitaire des options politiques nouvelles, originales et tropicalisées, en expérimentation dans le pays. Il en subit toutes les retombées, les influences et les répercussions négatives.

Comme l'écrit P. Yachemtchouk, « la pire des choses qui puisse arriver à une université, c'est de succomber au virus de la

(24) M g r T h .
TSHIBANGU T.,
op.cit., p. 121.

(25) Mgr GILLON,
*Servir en actes et
en vérité*, Paris/
Gembloux, Ed.
Duculot, 1988.

politique et de la facilité. Lorsque la fantasmagorie idéologique et la magie du verbe supplantent les exigences académiques les plus élémentaires, lorsqu'une institution vouée par sa définition à la recherche de la vérité et rien que la vérité, devient l'enjeu d'actions et d'intérêts, le jeu est faussé et il n'y a plus d'université. Il n'en reste que la façade et un vide sonore. Beaucoup de mots, beaucoup de réformes. Or, avant d'être une structure et une organisation, une université est essentiellement une affaire d'hommes qui la composent ».

Enfin, l'enseignement universitaire et supérieur en RD Congo a subi et continuer à subir les répercussions négatives de la faillite et de la démission de l'Etat, qui ne dispose pas de moyens de sa politique et ne peut instaurer la bonne gouvernance. Bien plus, le Ministère en charge de ce secteur, tout en proclamant vouloir assainir la situation, s'avère en déça des défis et des enjeux au regard du degré de délabrement des infrastructures et de la dégradation du système ⁽²⁶⁾ : on continue à assister à une inadéquation fondamentale entre les objectifs déclarés, les contenus de l'enseignement, les stratégies de formation et la qualification requise.

⁽²⁶⁾ Voir à ce sujet Th. TSHIBANGU T., op.cit., pp. 187-189.

Les programmes sont devenus obsolètes par rapport à l'évolution des connaissances, à l'environnement et au monde de l'emploi ; le personnel enseignant est démotivé par un salaire insignifiant et par l'absence de la prise en charge des avantages et des droits sociaux (formation continue, congé sabbatique, retraite, logement...); l'invasion de l'enseignement universitaire et supérieur par les pratiques courantes dans la société congolaise comme la tricherie, la corruption, l'achat des cotes...est avérée ; la création incontrôlée et l'agrément, parfois pour des raisons mercantiles, d'établissements d'enseignement privés où l'on délivre des diplômes officiels ; la politisation à outrance du système éducatif doublé de tribalisme et de clientélisme (dans le recrutement des étudiants, l'engagement des professeurs et la nomination des autorités académiques) ; l'absence d'un système de production et de diffusion des manuels ; la détérioration de la qualité dans la recherche scientifique et l'absence de publications ; le manque d'une politique de coordination-formation-emploi-développement ; la fuite des cerveaux et de l'expertise nationale à l'étranger

ou vers des secteurs plus rémunérateurs ; la spoliation du patrimoine de plusieurs établissements ; la concentration dans la capitale Kinshasa de la majeure partie des établissements et des enseignants de l'enseignement supérieur et universitaire, au détriment des provinces...

Toutes ces lacunes démontrent à suffisance le délabrement, le dysfonctionnement et la dégradation de l'enseignement supérieur et universitaire en RD Congo, malgré les différentes tentatives de réforme, et la difficulté tout autant que l'urgence, pour un Etat, malgré sa faillite, d'y faire face.

Les pistes pour une Université congolaise du troisième millénaire

Termes de référence

Les pistes que nous présentons sont le résumé des fruits d'un travail scientifique collectif réalisé en 2002 sur les voies d'une pédagogie inculturée et donc adaptée à l'Afrique, en général, et, en particulier, à la RD Congo .

Soucieuse d'accorder aux universités catholiques d'Afrique à la fois une opportunité et un espace d'échange et de dialogue scientifiques entre elles et avec le monde, la Fédération Internationale des Universités Catholiques (FIUC) a, en 1999, conçu et lancé, pour une durée de trois ans, un projet intitulé « Un projet université pour l'Afrique : dans quels milieux ? Avec quelles pédagogies ? Pour quel développement ? ».

Chacune des universités concernées était invitée à définir et à préciser son propre projet en l'inscrivant dans ce cadre général proposé par la FIUC. Il fallait, en outre, aborder le thème ainsi défini par la méthode action-participation. Une telle approche vise à s'assurer de l'implication des acteurs de l'enseignement universitaire dans la démarche critique à enclencher. Elle devrait, en outre, permettre que les résultats de la recherche participent au processus de transformation de l'université en vue de sa meilleure intégration dans le milieu et au service de la société.

C'est ainsi que les Facultés Catholiques de Kinshasa ont opté pour un projet de recherche scientifique visant à évaluer et à proposer des pistes pour une pédagogie universitaire inculturée en Afrique.

Ce thème n'était pas nouveau. L'Université existe en Afrique depuis plus d'un siècle. En 1900, l'Afrique comptait huit universités ; en 1960, quarante-six. Aujourd'hui, plus de quarante ans après les indépendances de la plupart des pays africains et à l'aube du troisième millénaire, les universités en Afrique se comptent par centaine. De nombreux forums tenus depuis une vingtaine d'années sur notre continent, et plus particulièrement en République Démocratique du Congo, se sont penchés sur l'évaluation des universités en

Afrique. Ils ont tous abouti au même diagnostic : « Dans leur globalité, les universités africaines n'offrent pas de structures fiables pour une prise en main efficiente de leurs responsabilités. Elles apparaissent comme un corps étranger, une institution coûteuse et impropre à promouvoir le processus de développement national » ⁽²⁷⁾.

⁽²⁷⁾ R. MUGARUKA M...
(dir), *Pour une pédagogie
incultivée en Afrique*,
Facultés Catholiques
de Kinshasa (FCK),
Kinshasa, 2000, p. 325.

« En Afrique, l'école et l'université sont entrées dans l'histoire sans s'africaniser, ou plutôt, en s'africanisant mal, devenant au sein des communautés où elles sont implantées, un poids social et économique, un corps étranger, une machinerie rétive au changement et sans lien avec les divers milieux de socialisation et de resocialisation » ⁽²⁸⁾.

⁽²⁸⁾ Ibid., p. 340.

Les pistes d'orientation pédagogique

Essentiellement lieu et moyen de socialisation et donc d'humanisation, l'école, quel qu'en soit le niveau, est ou plutôt devrait être fonction de la société. Moyen et non pas finalité en elle-même. Elle devrait viser à former le type d'homme que la société considère comme répondant aux valeurs nécessaires à l'épanouissement personnel de ses membres et à leur intégration harmonieuse et utile dans la communauté locale et internationale. Ces valeurs sont elles-mêmes tributaires de la situation et de l'évolution historique et culturelle de la société et du monde. Et devraient faire l'objet d'une continuelle remise à jour pour s'adapter aux nouvelles circonstances inédites.

Par ailleurs, l'université n'évolue pas en vase clos, elle baigne dans un milieu qui influe sur elle et qui peut soit favoriser, soit étouffer ses performances. Elle opère en synergie avec d'autres instances éducatives, notamment la famille, le système scolaire pré-universitaire, les organisations sociales, religieuses, politiques et culturelles qui créent les mentalités et conditionnent les mœurs collectives. Ces instances peuvent favoriser ou étouffer les effets positifs de la formation dispensée par l'université. C'est qu'en fait, il existe comme une relation dialectique entre l'université et la société. La première est appelée à en constituer le moteur du développement. Et la réforme de l'une ne peut réussir que si elle implique et entraîne celle de l'autre.

Compte tenu des réalités socioculturelles du milieu congolais, l'universitaire à former devra d'abord être enraciné dans la culture et la société locales tout en étant ouvert au monde et à la modernité. Il lui faudra ensuite allier science et conscience, excellence intellectuelle et éthique, compétence et honnêteté, savoir et savoir-faire, savoir-être et savoir-vivre, théorie et pratique. Enfin, il sera doté d'une personnalité de leader qui se caractérise par le courage de la vérité, la capacité à travailler en équipe tout en restant soi-même et une vraie passion pour le bien commun.

La *première qualité* mise en exergue répond aux besoins du continent qui, depuis sa première rencontre avec l'Occident, continue à garder les marques et les séquelles en termes d'extraversion mentale, idéologique et économique.

La formation universitaire implique l'idée de l'ouverture à l'universel et exclut tout recroquevillement sur soi-même, mais en même temps, elle opère à partir des sujets conscients et responsables, qui doivent d'abord exister en tant qu'eux-mêmes pour pouvoir dialoguer avec les autres. L'universel n'est d'ailleurs tel que parce qu'il englobe avec l'Afrique.

La *deuxième qualité* vise deux finalités : d'une part, l'acquisition d'un sens moral aigu, sensible et soucieux du bien, du vrai et du beau et surtout ordonné au service des autres et au bien commun.

Enfin, la *troisième qualité* correspond à la vocation d'élite et de leader, d'une façon ou d'une autre, à la formation et à la mission universitaires. Il devrait pouvoir faire face à la médiocrité ambiante dans les milieux de l'élite néo-bourgeoise compradore et au climat délétère de la société congolaise en crise. Il faudrait, en outre, qu'il soit à même de relever le défi de la mondialisation et des exigences du développement des échanges scientifiques et de l'interdisciplinarité au niveau planétaire. Pour cela, l'universitaire africain devrait se forger une forte personnalité intellectuelle et humaine, le rendant capable de coopérer et de dialoguer avec les autres, sans se renier ni se diluer soi-même.

Ce profil du type d'homme à former tel qu'il s'est dégagé des échanges au cours du séminaire-atelier tenu en février 2000, sera largement conforté par les enquêtes réalisées l'année suivante ⁽²⁹⁾. Celles-ci ont été menées auprès

⁽²⁹⁾ Prof. Richard MUGARUKA M. et Prof. Gaston MWENE BATENDE, *L'université africaine du troisième millénaire. De l'extraversion à l'inculturation des contenus des cours et des stratégies pédagogiques : Implications d'une recherche-action*, FCK/FIUC, Kinshasa, 2002, 182 p.

d'un échantillon d'étudiants finalistes des universités et instituts supérieurs de Kinshasa et auprès d'une cinquantaine d'entreprises privées et publiques qui emploient des universitaires. Les résultats de ces enquêtes sont présentés dans un ouvrage qui, comme d'habitude, n'a pas été assez exploité jusqu'à ce jour par les décideurs politiques. Mais, doré et déjà, force nous est d'en dégager quelques orientations dans la perspective d'une pédagogie universitaire inculturée en Afrique.

La pédagogie inculturée ainsi envisagée se présente concrètement de la manière suivante :

Au niveau de l'élaboration des programmes des cours, l'on veillera à un rééquilibrage plus équitable entre les cours magistraux et les séminaires. Il conviendrait de consacrer aux séminaires et aux travaux pratiques individuels et en équipe, un volume horaire représentant au moins le tiers des cours magistraux. Les étudiants seront invités à présenter aux autres et à discuter des résultats écrits de leurs travaux. Une telle pratique vise, outre le développement d'une intelligence critique, l'apprentissage du travail en équipe, des techniques de dialogue, de concertation et de négociation.

En effet, seule une action concertée peut transformer une société. Quant au volume horaire, il sera fixé à un maximum de 750 heures de cours, comprenant un minimum de deux séminaires de 30 heures chacun, de manière à permettre aux étudiants de disposer de plus de temps et d'au moins un jour par semaine pour s'adonner aux travaux et à la recherche personnels. Il s'agit de favoriser et de promouvoir chez les étudiants, coutumiers de l'oralité, la culture du livre et le goût de la recherche scientifique.

En outre, une place de choix sera réservée aux enseignements pratiques en rapport avec les exigences professionnelles dans le monde actuel, notamment, l'informatique, le civisme, l'expression orale et écrite, le management, les langues d'usage dans les forums internationaux (anglais, espagnol, français, swahili), etc. Les entreprises privées et publiques, utilisatrices des universitaires, seront appelées à donner leur avis sur le programme des cours et sur le contenu de ceux-ci en fonction de leurs exigences et de leurs besoins en performance et en efficacité sur le terrain.

Des conférences-débats seront organisées pour mettre les étudiants finalistes en rapport avec le monde du travail et avec ses attentes. Enfin, une place de choix sera réservée aux disciplines relatives à la connaissance du milieu, de la culture et de l'histoire de l'Afrique. Il sera utile de s'assurer que chaque universitaire congolais connaisse et parle couramment au moins une des quatre langues vernaculaires congolaises (swahili, kikongo, tshiluba et lingala).

Les enseignements universitaires sont appelés à contribuer à la consolidation de l'identité culturelle africaine comme socle de l'ouverture à la

modernité. Dans le contexte d'une mondialisation agressive où la tendance est à l'uniformisation qui gomme les particularités, l'université est appelée à exercer une vigilance critique. Celle-ci s'oppose à l'imposition hégémonique, irrationnelle et réductrice de la pensée unique, ferment des extrémismes par son exclusion et sa négation de la diversité.

La différence est une chance et la diversité, une richesse. Mais, il faut être soi-même pour pouvoir s'enrichir et s'ouvrir aux autres et participer positivement au rendez-vous du donner et du recevoir.

Au niveau de la docimologie, il serait indiqué que dans l'évaluation des connaissances, les travaux personnels théoriques ou pratiques exprimant mieux l'originalité, l'inventivité et la créativité, bénéficient d'une pondération supérieure à celle des examens écrits ou oraux qui sollicitent davantage la mémorisation. La cotation visera à refléter non seulement la capacité d'assimilation des connaissances par l'étudiant, mais aussi et surtout son aptitude à les utiliser de manière personnelle et critique pour générer un savoir endogène et transformer son milieu. La vraie réussite de la formation universitaire ne s'évalue pas principalement à la cote obtenue : elle se vérifie à l'aptitude qu'elle offre de s'épanouir dans la vie personnelle sociale et à la performance professionnelle. La qualité d'une université se jauge essentiellement non pas à l'aune du nombre de ses diplômés, mais à la capacité de ceux-ci à analyser et à résoudre les problèmes de leur milieu.

Au niveau pédagogique, l'apprentissage de la méthode et son application primeront sur le contenu lui-même du cours, favorisant ainsi la recherche. La créativité et l'inventivité à promouvoir seront orientées vers le développement et la transformation des réalités et des ressources de la société locale. Il faudra, pour cela, privilégier la méthode inductive plutôt que l'approche déductive. Les professeurs veilleront à mettre en exergue les leçons pratiques ou l'utilité sociale ou l'application locale que l'on peut dégager de leurs cours. Dans la mesure du possible, après avoir assuré les notions et les éléments nécessaires aux connaissances fondamentales dans une matière, on évitera d'inscrire au programme, des cours qui n'ont qu'un intérêt purement informatif et encyclopédique. De telles matières seront, le cas échéant, laissées à la discrétion et au choix personnel de l'étudiant.

En ce qui concerne l'éducation morale, elle reposera d'abord sur l'exigence d'un minimum de moralité de la part des professeurs qui seront invités à prêcher par l'exemple autant que par la parole, les vertus de la probité, du sens du bien commun, du respect des droits et des libertés fondamentaux de l'homme, des valeurs démocratiques et citoyennes.

Les normes morales à pratiquer dans la pédagogie universitaire seront traduites en termes opérationnels dans les différents règlements régissant l'uni-

versité. Elles viseront notamment la lutte contre la médiocrité et la tricherie, le tribalisme et le clientélisme, le vandalisme et la corruption.

Cependant, ici plus qu'ailleurs, il faudra faire appel à une méthode participative. Professeurs et étudiants seront conviés à participer, dans un dialogue franc et ouvert à l'éducation aux valeurs et à la moralisation de la vie académique et du milieu universitaire.

Pour finaliser cette pédagogie toute orientée vers l'insertion sociale et la professionnalisation, il faut absolument des mesures d'accompagnement visant à assurer une véritable coopération entre le monde du travail et les milieux universitaires. Seul l'Etat est en mesure de contraindre les uns et les autres à cette nécessaire complémentarité en vue du développement du pays. Il jouera ce rôle en commençant par l'élaboration de la planification des ressources humaines. Cette planification évaluera et définira, à court, à moyen et à long termes, les besoins du pays en personnel de niveau de formation universitaire et supérieur dans chaque discipline et profession, et selon les régions ou pôles de développement.

Les gestionnaires des universités s'en inspireront pour le choix des facultés et des départements à créer. Les parents et les étudiants en bénéficieront pour le choix des études ou des filières de formation. Il faudra, ensuite, que le Ministère du Travail et de la Prévoyance Sociale veille à assurer le contact et à faire circuler l'information sur les possibilités et les offres d'emploi et les compétences disponibles en personnes de niveau supérieur et universitaire.

L'Etat veillera également à la promotion de l'expertise nationale et à la protection du marché de l'emploi qui devrait être destiné en priorité aux nationaux. Enfin, pour valoriser la formation universitaire et mieux en motiver les détenteurs, il faudra que les employeurs assurent à ceux-ci une rémunération leur permettant de résoudre les problèmes vitaux et de mener une vie décente et digne d'une élite sociale et intellectuelle... Cela contribuera à créer et à promouvoir une classe moyenne dont la société congolaise a besoin pour son équilibre et pour la paix sociale.

Ecole de l'excellence, l'université ne peut atteindre les objectifs d'une pédagogie inculturée que si elle dispose du minimum de structures d'infrastructures d'équipements et d'un budget nécessaires à son organisation et à son fonctionnement. Ce minimum conditionne la viabilité même de toute institution universitaire.

Loin d'être une pédagogie au rabais, la pédagogie inculturée présuppose et implique la réalisation et le respect préalable des normes générales régissant l'organisation académique de toute université.

Ce qui est administrativement et académiquement acquis pour le fonctionnement normal de l'université, en général, l'est aussi *a fortiori*, lorsque celle-ci

s'assigne comme perspective la formation d'une élite destinée à assurer avec compétence et efficacité le leadership social, intellectuel, politique et culturel. Dans la perspective de l'inculturation, l'université congolaise du troisième millénaire devra donc corriger les insuffisances administratives, budgétaires, organisationnelles, structurelles, financières et matérielles actuellement observables dans ce domaine en Afrique. Elle devra notamment s'assurer de la qualification, de la compétence réelle et d'une juste rémunération du personnel académique et scientifique qu'elle emploie, du niveau d'étude préalable requis pour l'admission de ses étudiants, du nombre de ceux-ci par promotion et de leurs conditions sociales et matérielles de vie, de la qualité de sa bibliothèque ou de ses laboratoires, de la suffisance des infrastructures et des équipements ainsi que de la stabilité et de la régularité de son système de financement.

Conclusion

La présente réflexion et les propositions qu'elle contient ne prétendent pas à l'exhaustivité. Loin s'en faut ! La complexité ainsi que le caractère évolutif de la réflexion amorcée ne se prêtent d'ailleurs pas à pareille prétention.

Par ailleurs, en majeure partie, des lacunes ont été déjà identifiées par les instances officielles et compétentes et les solutions à y apporter ont souvent été proposées, sans que l'Etat congolais en faillite soit en mesure de les concrétiser et de mettre à la disposition des gestionnaires les moyens de réaliser les réformes décidées. Notre principale contribution aura été d'affirmer et de montrer que *tout système éducatif est fonction de la société et qu'un Etat en faillite n'est pas capable d'organiser un enseignement supérieur et universitaire adéquat et de qualité*.

La priorité consiste donc à restaurer l'Etat congolais qui, aujourd'hui, ne dispose pas de moyens de sa politique, et n'arrive pas à assurer la bonne gouvernance, y compris dans le domaine de l'éducation. Cette restauration de l'Etat implique, et même présuppose une administration publique impartiale et apolitique, fonctionnant sur base du strict respect des normes légales et des textes réglementaires qui la régissent. L'administration publique constitue l'outil de la mise en œuvre, de l'efficacité et de la continuité de l'action de l'Etat.

A partir de l'option pour un enseignement supérieur et universitaire au service de la société, nous avons insisté sur la nécessité de centrer la formation sur le nouveau type d'homme à former. Dans un pays en crise comme la RD Congo, il est capital et urgent de promouvoir une élite alliant science et conscience, capable de restaurer les repères moraux sans lesquels il est impossible de sortir l'Etat du marasme général qui entrave la bonne gouvernance et le développement du pays. Pour cela, le pays a, avant tout, besoin d'un leadership alternatif, constitué par une élite formée à l'excellence morale et sociale, alliant science et conscience.

Dans ce contexte, il s'agit d'intégrer dans la formation universitaire et supérieure l'apprentissage des valeurs ancestrales et traditionnelles africaines, de solidarité, du respect de la vie et de la nature, du sens de partage et d'hospitalité, de fécondité, de fraternité, de réciprocité, d'honnêteté et de dignité.

Il faudra, en outre, doter l'enseignement supérieur et universitaire d'un budget minimal indispensable à son fonctionnement et à la réalisation de sa mission de formation des cadres de haut niveau. Pour promouvoir un système éducatif démocratique et socialement juste, il faudra que les interventions financières visent à assurer l'égalité des chances et la possibilité d'accès à la formation aux enfants issus de toutes les classes sociales. L'université et l'enseignement supérieur éviteront de reproduire et d'entretenir les inégalités sociales en exigeant des parents une contribution financière prohibitive, favorisant la classe minoritaire bourgeoise au détriment des masses populaires prolétaires et pauvres.

Par ailleurs, pivot central de tout système éducatif, l'enseignant devra être réhabilité et revalorisé, notamment par une rémunération décente et suffisante correspondant à la dignité et à l'excellence inhérentes à sa profession. Le salaire mensuel moyen d'un professeur d'université devra graviter autour de 3.000 \$US, conformément aux normes de l'UNESCO et à la pratique déjà en vigueur dans la plupart des pays subsahariens.

Tout système éducatif, quel qu'en soit le niveau, est essentiellement fonction de la société qui l'organise et dont il est le reflet. C'est pourquoi nous souhaiterions qu'une plate-forme interinstitutionnelle soit mise sur pied pour un nouvel examen de l'évolution et de la dégradation préoccupante et persistante de l'enseignement universitaire et supérieur en RD Congo. Cette plate-forme réunirait les représentants de tous les acteurs passifs et actifs, publics et privés, de l'enseignement universitaire en vue d'un dialogue permanent sur les voies et moyens de rendre l'université de plus en plus apte à remplir sa mission de formation d'une élite harmonieusement insérée dans la société et au service efficace du développement de celle-ci.

Une pédagogie inculturée constitue une chance offerte à l'université et à la société africaines de faire face et de gagner le pari du développement. La pédagogie universitaire inculturée est ordonnée à la formation d'un nouveau type d'homme, capable, en ce début du troisième millénaire, d'assurer le démarrage d'un développement durable en Afrique.

Abbé Richard MUGARUKA M.